



Le 13 novembre 2017/BF/CP

**RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ
DU 27 SEPTEMBRE 2017**

Corps professoral

Mmes K. Lempen, M.-L. Papaux van Delden, MM M. Hottelier, B. Sträuli.

Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche

Mme J. Muheim, MM L. Dandelot, C. Marquet (vice-président).

Corps des étudiants

Mmes K. Acosta Barboza, O. Batbuyan (présidente), MM Q. Markarian, V. Moret.

Corps du personnel administratif et technique

Mmes C. Lager, S. Taboada Barreiro.

Assistent avec voix consultative

Mmes C. Gidari Wassmer et B. Bertossa, conseillères aux études, MM B. Foëx, doyen, D. Gfeller, administrateur.

Excusés-es

Mme I. Martin-Rivara.

Invitée

Mme M. Hertig Randall (point 2)

Procès-verbal

Mmes C. Peiry Krähenbühl, P. Russo

1. Election d'un-e président-e et d'un-e vice-président-e du Conseil participatif de la Faculté

Mme O. Batbuyan propose sa candidature en qualité de présidente ou vice-présidente du Conseil participatif.

M. C. Marquet propose sa candidature en qualité de vice-président du Conseil participatif.

Le Conseil participatif de la Faculté élit à l'unanimité, par 11 voix favorables, Mme O. Batbuyan au poste de présidente et M. C. Marquet au poste de vice-président.

2. Rapport partiel 2017 de la Commission de planification académique COPLAN (PENAL) (prof. M. Hertig Randall, membre de la COPLAN)

La prof. M. Hertig Randall rapporte au nom de la Commission de planification.

Le rapport a pour objet la fraction de poste disponible au Département de droit pénal dès le 30.09.2017 pour un total de 75% suite au départ de la prof. P. Gaeta (50%) et à la retraite du prof. R. Roth (25%).

La Commission de planification académique COPLAN propose l'ouverture d'un poste de professeur-e ordinaire ou associé-e à 50% dans les domaines du droit pénal international « général » et, le cas échéant, de la justice transitionnelle, pour une entrée en fonction au 01.02.2019. Le taux est limité à 50% pour permettre le développement du Département dans les autres domaines du droit pénal, national ou international, tout en favorisant notamment une éventuelle relève académique.

Le prof. B. Sträuli, en qualité de Directeur du Département de droit pénal, rejoint dans ses propos par ses collègues professeurs ordinaires U. Cassani et Y. Jeanneret, s'oppose à la proposition de la COPLAN et propose comme solution de compromis l'ouverture d'un poste de professeur-e ordinaire ou associé-e à 50% dans les domaines du droit international pénal et du droit pénal européen, à pourvoir selon la procédure ordinaire de recrutement, c'est-à-dire par une ouverture d'inscription publique.

Le prof. M. Hottelier défend la proposition de la COPLAN. S'ensuit un débat entre les parties favorables à la proposition de la COPLAN et celles soutenant la solution du prof. B. Sträuli qui reformule sa proposition comme suit : ouverture d'un poste de professeur-e ordinaire ou associé-e à 50% dans les domaines du droit international pénal (crimes internationaux et justice pénale internationale, justice transitionnelle comprise) et du droit pénal européen, à pourvoir selon la procédure ordinaire de recrutement.

En conclusion, le Conseil participatif de la Faculté donne son préavis en procédant aux votes suivants :

1. ***Le Conseil participatif de la Faculté vote l'amendement, par 6 voix favorables, 5 voix contre et 2 absentions.***
2. ***Le Conseil participatif de la Faculté vote la proposition de la COPLAN, par 6 voix favorables, 5 voix contre et 2 abstentions.***

3. Composition du Bureau du Conseil participatif de la Faculté

Sont proposés avec l'appui de leur corps respectif :

- M. Bernhard Sträuli, membre du corps professoral ;
- M. Clément Marquet, membre du corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche ;
- Mme Kerly Acosta Barboza, membre du corps des étudiants ;
- Mme Susana Taboada Barreiro, membre du corps administratif et technique.

Le Conseil participatif de la Faculté élit à l'unanimité, par 11 voix favorables, les membres du bureau.

4. Adoption du procès-verbal du 31 mai 2017

Le Conseil participatif de la Faculté adopte le procès-verbal du 31 mai 2017 par 3 voix favorables, aucune opposition, 7 absentions. Les 7 voix abstentionnistes s'expliquent par le fait de la non-participation des personnes au Conseil participatif du 31 mai 2017.

5. Divers et communications

M. D. Gfeller remercie Mme P. Russo, dont c'est le dernier Conseil participatif, pour la prise des procès-verbaux ces dernières années et présente Mme C. Peiry Krähenbühl qui prendra le relais.

M. V. Moret relève la grande satisfaction des étudiants d'avoir reçu leurs notes avant la rentrée académique et remercie les conseillères aux études et le secrétariat des étudiants pour le travail effectué.

La séance est levée à 15h40.